



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Services de L'État

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral 2020/08/DCSE/BPE/EC du 02 décembre 2021, il sera procédé pendant 30 jours consécutifs du mardi 1^{er} février 2022 à 9h00 au mercredi 2 mars 2022 à 17h00 en mairie de Villiers-sous-Grez (5, rue Larchant 77760) à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage situé sur le territoire de la commune de Villiers-sous-Grez «Villiers-sous-Grez 1 » (indice minier BSS000WDXV anciennement 02946X0008), à l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Villiers-sous-Grez aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- en version numérique :
- la mairie de Villiers-sous-Grez sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre unique d'enquête papier côté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert :
- en mairie de Villiers-sous-Grez aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- sur le registre unique dématérialisé accessible :
- à la mairie de Villiers-sous-Grez à partir du poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courriel à l'adresse suivante : captage-villierssousgrez@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Villiers-sous-Grez. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Thierry FRANÇOIS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Villiers-sous-Grez aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- mardi 1^{er} février 2022 de 14h00 à 17h00,
- samedi 12 février 2022 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la mairie de Villiers-sous-Grez – M. Thierry MASSON (mairie) mairie.villiers-sous-grez@laposte.net – 01 64 24 21 03.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du 77.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêté préfectoral sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage situé sur le territoire de la commune de Villiers-sous-Grez «Villiers-sous-Grez 1 » (indice minier BSS000WDXV anciennement 02946X0008),
- l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement,
- le parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.